

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 02: Démarches participatives

Artikel: Projet urbain, participation et concertation
Autor: Racine, Jean-Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projet urbain, participation et concertation

La « démocratie participative » ou « de proximité », ainsi que toutes les démarches de consultation ou de concertation, ont de très sensibles résonances en matière d'urbanisme, tout particulièrement lorsque ce dernier est impliqué dans le développement durable. A l'occasion du projet *Métamorphose*, la ville de Lausanne s'est lancée dans l'aventure. L'occasion pour les chercheurs de s'interroger sur le sens que peut prendre le processus, son intérêt et ses limites manifestes – peut-être liées à des spécificités locales – mais également sur la rencontre hybride, voire triangulaire, entre élus, experts et citoyens-profanes volontaires dans le processus offert par la démocratie participative.

En 2006, Joël Christin et Olivier Donzel notaient à propos du Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL)¹, qu'un « nouveau modèle d'urbanisme opérationnel est en train de voir le jour pour la gestion de projets d'aménagement du territoire à un niveau intercommunal ». Ce « laboratoire pour de nouvelles réalités territoriales » est conçu selon une démarche dont ils disent joliment qu'elle « cherche son équilibre dans son propre mouvement »². Voilà un principe qui a sans doute de l'avenir, et que l'on retrouve à une échelle intracommunale dans le projet lausannois *Métamorphose*, déjà largement commenté dans cette revue³. En l'occurrence, il faut se poser la question de la gouvernance liée à de tels projets qui implique, à travers le processus de participation, un nouveau rapport à la « citoyenneté », dans une gestion durable des territoires. En effet, le 10^e principe de la Déclaration de Rio⁴ demande que le public soit impliqué dans les décisions concernant son espace de vie et que les projets de territoire soient partagés par l'ensemble des acteurs à travers un processus qui améliore la compréhension du fonctionnement territorial et, par voie de conséquence, la prise de décision.

L'expression « démocratie participative » – le gouvernement de tous, l'implication de chaque citoyen dans les choix collectifs – est-elle un pléonisme ? Sans doute, rappelle Jean-Pierre Gaudin [6]⁵ au début du petit mais fort utile

ouvrage qu'il a consacré à ce phénomène largement diffusé aujourd'hui, « par différence avec la démocratie représentative classique ». Gaudin rappelle néanmoins qu'ayant formellement émergé à l'occasion des mobilisations de masse et des mouvements « radicaux » américains durant les années 1960-1970, le terme a connu un nouvel élan, plus considérable, dans la décennie 1990. Ce dernier a suivi une double impulsion, celle des grands forums sociaux mondiaux et leurs budgets participatifs d'une part et, de l'autre, celle des organisations internationales, emmenées par la Banque mondiale, qui cherche à conditionner l'aide internationale à des ouvertures démocratiques au sein des pays bénéficiaires. De fait, voilà une gamme très vaste et hétérogène d'appels à la démocratisation ou à son approfondissement. Un phénomène multiforme qui se développe un peu partout, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et du développement territorial, peut-être en écho aux frustrations multiples auxquelles conduit le seul système représentatif.

Tout comme la démocratie parlementaire, souligne encore Gaudin, cette nouvelle forme de démocratie a « besoin de scènes de discussion, de règles de débat et d'évaluation de ses effets » [6, p. 15]. Si elle introduit la concertation, celle-ci se doit d'être organisée et soumise à un processus réflexif et critique. La question se pose singulièrement à propos des « usages de l'espace, domestique ou urbain, qui tendent aujourd'hui à (ré)-acquérir une légitimité accrue dans les démarches de conception architecturale et urbanistique » [15]. Sa présence dans toutes les actions concernées – et concertées – des différents Agenda 21 en cours sur la planète, démontre qu'elle est de plus en plus considérée comme

¹ TRACÉS n° 13-14/2006, p.6

² Ibid.

³ TRACÉS n°s 24/2006 et 04/2007

⁴ La « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » a été adoptée en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies. Faisant suite à la Déclaration de Stockholm de 1972, elle a comme objectif de faire progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Basée sur 27 principes, elle précise la notion de développement durable, mais n'est toutefois pas contraignante.

⁵ Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Fig. 1 : Scènes de la démarche participative, mise en place par le groupe Ola !, dans le cadre du projet Métamorphose à Lausanne (Photo groupe Ola !)

Fig. 2 : Zurich, Turbinenplatz, Kreis 5 (Photo DR)



l'une des dimensions fondamentales d'un développement urbain socialement durable.

Un processus collectivement élaboré

Formellement, il s'agit d'un mécanisme permettant d'intégrer des idées au processus d'élaboration du projet par le moyen d'une écoute ciblée des citoyens, afin de cerner leurs attentes, leurs usages et leurs pratiques de la ville et de les traduire en axes de travail. L'ambition est d'intégrer des points de vue variés et nouveaux en permettant de s'exprimer à ceux qui ne le font généralement pas, et en donnant aux relais associatifs un rôle de mobilisation des citoyens qu'ils représentent. Menée dans un objectif clairement défini et selon des règles qui fixent les conditions de l'exercice, la démarche propose donc une expérimentation où l'on reconnaît le droit à l'erreur et où le facteur temps est pris en compte. A contrario, comme le montre Luc Blondiaux [1], la participation n'est pas la prise de décision elle-même, pas plus qu'une écoute ponctuelle et tous azimuts sans suivi, ni d'ailleurs la participation des seuls relais institutionnels (associations, instances représentatives, etc.). Ce n'est pas non plus un simple outil de communication sans connexion avec l'avancement des projets ni, au pire, une recette toute faite où chaque résultat est entériné et immuable. La participation est un processus au travers duquel un projet est collectivement élaboré dans le but de mettre en œuvre les différents types de savoirs et d'expériences des acteurs concernés. Cette élaboration collective s'applique avec une intensité variable en fonction des objectifs à atteindre. On peut en effet distin-

guer dans la participation plusieurs niveaux complémentaires : l'information, d'abord, qui permet d'énoncer et d'expliquer des orientations, des choix et des décisions par le biais d'une communication unilatérale qui aboutit à de meilleures connaissances de la part de la population. La consultation ensuite, qui permet de soumettre diverses propositions aux publics concernés, d'évaluer les réactions qu'elles entraînent et d'effectuer un choix ou de les modifier en conséquence. La concertation – troisième niveau – qui consiste à élaborer une solution en collaboration directe avec les intervenants impliqués considérés comme des partenaires. Enfin, la négociation, qui consiste à rechercher pacifiquement un accord avec les intervenants concernés, dont les intérêts sont effectivement ou potentiellement opposés [9], [10].

Si ces conditions sont remplies, on peut parler de création, à travers la mobilisation des habitants, d'un espace réellement public, d'une action publique véritablement territorialisée, fondée sur la participation et l'utilisation, en matière d'aménagement, d'un processus concerté et négocié. Ces principes ont conduit les municipaux lausannois, en écho de certains chercheurs exégètes du phénomène, à parler publiquement de « co-construction ». En d'autres termes – et du moins en principe ! – c'est « la politique à la disposition de tous » [11], étant entendu, comme dans le cas lausannois, que le projet, qui doit s'inscrire dans les perspectives d'un développement écologiquement et socialement durable, respecte les paramètres fondamentaux de la ville que sont la densité, la proximité, l'hétérogénéité et la mobilité.

Réajuster la démarche

Les édiles confient alors la mise en œuvre (ateliers, débats, conférences, échanges, échanges informatiques, etc.) à des mandataires spécialisés. Les méthodes utilisées peuvent être variées et ont toutes leurs coûts, leurs avantages et leurs inconvénients, dûment répertoriés aujourd'hui dans la littérature spécialisée. Les protocoles de base sont largement reconnus par tous les candidats impliqués dans le processus. En principe, il leur appartient de faire émerger les conflits en tant qu'éléments constructifs de la participation (préférer la solution négociée au consensus initial), de coupler participation, sensibilisation et information (développer la capacité citoyenne), de concevoir la participation comme un processus itératif qui implique une évaluation continue (accepter la remise en question) et de rendre l'information sur le projet et ses enjeux disponible, accessible et compréhensible à l'ensemble des participants. Il convient en effet de consulter la population de manière à faire ressortir l'ensemble des points de vue et des représentations suscités par le projet, d'ins-

taurer un processus de négociation (voire de co-production) pour nourrir de manière continue le projet, y intégrer les propositions des participants au bon moment et construire ainsi des solutions partagées. Il s'agit également d'expliquer aux participants ce que l'on maintient, ce que l'on ne prend pas en compte et ce que l'on remet en discussion.

Il appartient enfin aux mandants d'évaluer ou de faire évaluer régulièrement et sous différents angles la démarche pour la qualifier, repérer les problèmes et la réajuster au fur et à mesure de son déroulement. Idéalement, cette démarche devrait révéler et mettre en valeur la compétence d'expertise ou d'usage des habitants/usagers du territoire abordé. Ainsi, on peut capter des idées nouvelles et les informations sur les pratiques et les attentes, utiles tant pour la prise de décision que pour la mise en œuvre du projet. La participation devrait aussi contribuer, par les échanges suscités, à réduire la fracture qui existe entre société civile, élus et techniciens pour favoriser la compréhension et la confiance du public vis-à-vis du politique, et répondre à la demande de reconnaissance, de respect et de dignité du citoyen. Enfin elle devrait faciliter la clarification des rôles entre élus et techniciens en fournissant à ces derniers les éléments nécessaires à la préparation de dossiers et documents aidant à la prise de décision. Ainsi, en confortant les élus dans la décision et la justification des choix devant les citoyens, elle encouragerait l'implication des citoyens dans la production et la gestion de leur environnement.

Deux modèles différents, deux procédures possibles

L'essentiel réside pourtant dans ce que l'on a qualifié ailleurs de « nouveau rêve de l'agora antique » [13], [14], où les citoyens actuels allaient se réunir pour délibérer. Mais sur quoi, et de quoi ? Dans la perspective ouverte par un Antony Giddens [7], qui nous invite à considérer les citoyens-usagers comme des « acteurs compétents », Michel Callon [3] nous propose de construire nos villes, et en particulier nos « morceaux de villes », sur un modèle « concerté et distribué », par opposition au traditionnel modèle « hiérarchique » [2]. Il est entendu, comme l'a remarqué Ola Söderström en comparant les processus à Zurich et à Lausanne [16], qu'il y a deux manières de considérer le processus concerté et distribué. Dans le premier cas, la participation implique experts, élus et groupes sociaux concernés, entre lesquels s'organisent une succession de débats, un va-et-vient suivant un processus itératif évalué en continu. Cela permet d'intégrer, en reconnaissant la valeur de l'expertise d'usage, des savoirs profanes utiles au projet, quitte à laisser émerger des conflits en tant

qu'éléments constructifs de la participation : on préfère la solution négociée au consensus initial. L'autre option, adoptée semble-t-il à Lausanne, consiste à se contenter ou à privilégier un simple recueil d'idées synthétisé et structuré de manière plus ou moins formelle, mais on laisse aux urbanistes la responsabilité de réfléchir, d'imaginer, de concevoir et de proposer aux jurys les solutions adéquates aux *desiderata* des gens concernés ; *desiderata* recueillis à l'occasion d'ateliers mis en place pour faire rêver les populations, à partir de leurs usages et de leurs pratiques, peut-être aussi de leurs savoirs et compétences. Dans ce cas, les populations concernées ne travaillent pas sur des modèles ou des options proposées par des experts et des professionnels.

Une charte de la participation

Dans le programme *Métamorphose*, à l'instar des expériences faites dans des villes comme Lyon ou Dunkerque en France, la Municipalité a proposé d'établir une sorte de contrat entre les autorités et la population, sous la forme d'une « Charte de la participation ». Cette charte définit les droits et les devoirs des acteurs de la participation, les valeurs communes et les objectifs à atteindre, dans le cadre d'une définition aujourd'hui largement reconnue, dans les milieux spécialisés du moins. En effet, la participation s'entend comme un processus à travers lequel un projet est élaboré collectivement dans le but de faire usage des différents types de savoirs utiles au projet, à travers un processus d'apprentissage qui implique les acteurs concernés et qui veille à l'intégration des savoirs profanes utiles au projet en reconnaissant la valeur de l'expertise d'usage. Ainsi, la participation ne prend tout son sens « qu'à partir du moment où la population se voit offrir les moyens réels d'intervenir effectivement



Fig. 3 : Localisation des éléments principaux du projet Métamorphose à Lausanne

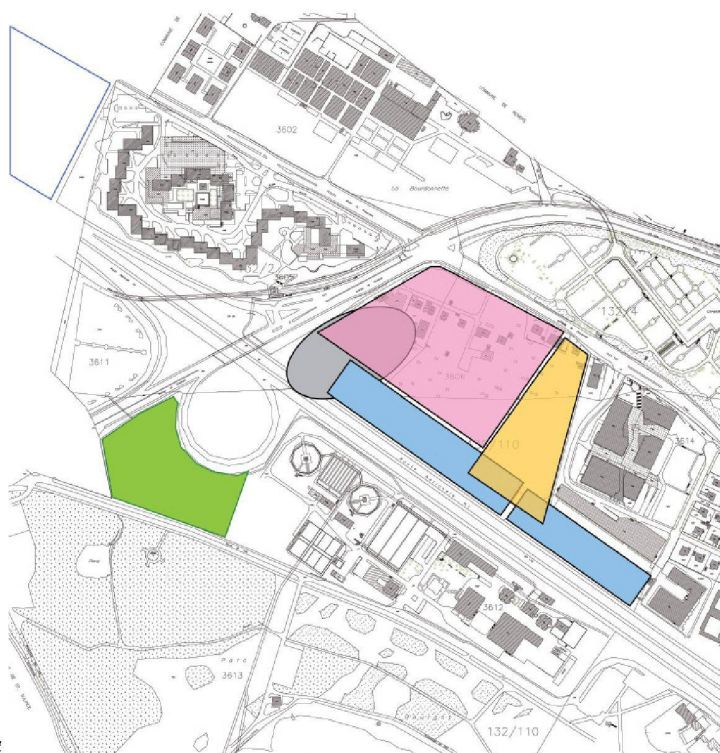
Fig. 4 : Projet Métamorphose, situation du complexe multifonctionnel

Fig. 5 : Projet Métamorphose, situation de l'éco-quartier

(Documents Ville de Lausanne)



3



4

dans le processus d'élaboration des plans, en exerçant une véritable influence sur le résultat à atteindre » [21].

On en vient très vite à s'interroger sur le périmètre pertinent dans lequel le processus de participation doit être engagé, en termes de limites géographiques comme en termes de types d'acteurs (habitants, citoyens, usagers, riverains, associations diverses, etc.). Que penser par ailleurs de la légitimité de citoyens participants ? Quelle légitimité se reconnaissent-ils eux-mêmes, avant tout s'ils ne sont ni représentatifs ni même liés en quoi que se soit à ces lieux potentiels de résidence (ce qui est le cas d'un grand nombre d'acteur, sauf bien entendu pour les membres de l'Association éco-quartiers) ?

Plus difficile encore, la question de choisir, à priori ou non, les différents registres à mobiliser pour identifier les attentes de la population : grandir, consommer, bouger, échanger, s'activer, s'organiser et construire, pour reprendre les thèmes des ateliers proposés par le groupe *Ola !*, responsable de la mise en œuvre du processus auprès du public en ce qui concernait d'abord l'éco-quartier. Comment saisir ces registres avec un maximum de pertinence en regard des pratiques et des savoirs, en regard des objectifs explicités ? Comment traduire cette information en « cahier des charges » pour un plan d'urbanisme, un plan directeur localisé voire, dans un second temps, un plan partiel d'affectation ? En outre, on peut s'interroger, bien en amont, sur des questions de sens et de processus. Quelles plus-values les dispositifs participatifs peuvent-ils apporter aux différents projets d'aménagements ? Quel genre de problèmes les procédures de participation résolvent-elles ? Quelles sont les modalités d'application les plus courantes et celles qui produisent le plus d'externalités positives ?

Un but ou un moyen ?

Alors, quelles réponses donner au dilemme exprimé par Sophie Vareilles dans sa thèse [21] ? D'un côté, une vision optimiste des procédures de participation mises en place par les autorités en vue de créer une véritable arène publique qui fonde des « espaces publics de négociation » [19] en intégrant les diverses catégories d'acteurs concernés par la question urbaine. Un procédé qui « établirait un pont entre deux mondes : celui des fabricants (autorités, administration, concepteurs, etc.) et celui des publics urbains (habitants, riverains, usagers, etc.) » [21].

De l'autre, une vision pessimiste selon laquelle les dispositifs participatifs auraient pour dessein de mieux faire admettre et appliquer des projets décidés auparavant. Ils pourraient être apparentés à des « gadgets » des pouvoirs publics. La

démarche participative serait alors à considérer comme un moyen et non pas un but, dans le sens où on l'utiliserait afin de faire comprendre et accepter des décisions politiques à l'ensemble des citoyens. Elle deviendrait un alibi donnant l'occasion de participer, de discuter, de débattre des projets afin que ces derniers ne soient pas contestés. De plus, la participation pourrait aider les autorités à donner une image positive d'eux-mêmes et de leur ville aux yeux de la communauté nationale et internationale. Finalement, cette opération pourrait être utilisée comme stratégie de conservation du pouvoir. Etant donné que les citoyens auront le sentiment d'être mieux intégrés dans les processus décisionnels, ils seront éventuellement plus enclins à poursuivre sur la même lancée à la prochaine échéance électorale.

Force est de constater, avec Sophie Vareilles, qu'au terme de ses analyses de l'expérience lyonnaise de la concertation, les réponses risquent le plus généralement de tourner au pessimisme, au négatif, d'autant que l'auteure a montré depuis, avec Jean Yves Toussaint [20] qu'une « injonction adressée à la fois aux fabricants et aux publics urbains devait permettre aux publics de comprendre les projets et d'adhérer à leur nécessité ». Les auteurs évoquent à cet égard une « subor-

dination de l'instrumentalisation » (p.236), « qui relève de la mobilisation des objets dans les activités sociales, qui intéresse le sens donné au fonctionnement des objets par les publics et les projections du public sur ce fonctionnement », à l'instrumentation », – « qui relève de l'activité de fabrication telle qu'elle assure l'existence des objets, qui intéresse la conception, la réalisation, la maintenance et l'obsolescence des objets fabriqués ». Cette analyse de la concertation à partir de l'expérience lyonnaise révèle en outre des difficultés importantes quant à la représentation des publics urbains, quant à leurs compétences à aménager la ville et à la prise en compte de leur expression dans le projet. En dernière analyse, tout en mettant bien en évidence le fait que l'orientation de la concertation correspond ici à la volonté des gouvernants de maximiser leurs avantages sur les gouvernés, les deux auteurs reconnaissent néanmoins « la bonne foi des acteurs interrogés », mais leur conclusion est clairement négative. La concertation se révèle en l'occurrence contre-productive du point de vue de l'urbanité, puisqu'elle ne tient pas sa promesse d'une meilleure démocratie et ne profite, en fin de compte, qu'à la « fabrication » des objets et dispositifs urbains ainsi qu'aux exigences de leur production.



5

Fig. 6 : *Projet Lyon Confluence, secteur place nautique*
(Document Asylum-Axyz pour Lyon Confluence)

Différentes marges de manœuvre

C'est pourtant à travers ce type de démarche participative et tout en étant (progressivement) conscientes de ses limites que les autorités lausannoises ont visé le plus explicitement la dimension sociale du développement urbain durable, en souhaitant que la population puisse s'investir le plus activement possible dans l'élaboration des projets qui transformeront leur environnement au cours des années à venir. Individus, habitants ou futurs habitants, associations et groupements d'intérêts, la liste des interlocuteurs ayant droit à participer n'est pas exclusive, dès lors qu'ils acceptent la charte qui précise les buts et le cadre de la démarche. La possibilité d'être informé, consulté ou d'intervenir dans une négociation avait été définie en fonction de la marge de manœuvre propre à chaque composante du projet et ne concernait évidemment pas les premiers choix, relocalisation des équipements sportifs et la construction, sur l'espace libéré, d'un « éco-quartier » de 2000 logements au moins.

De là vient d'ailleurs toute une série de critiques qui ont culminé dans l'annonce, par un groupe de citoyens, d'utiliser le fameux « droit d'initiative » et/ou le référendum propres à la démocratie directe helvétique, ici une « initiative com-

munale » en faveur de la défense des intérêts du « Nord » car nombre d'habitants non seulement s'opposent au projet d'entrée de jeu, mais refusent le processus de participation et boycottent systématiquement toutes les initiatives qui s'y rattachent. Voilà qui revient de fait à n'impliquer que des « professionnels », et oblige les responsables à revoir les termes de la participation. Accessoirement, on arrive à se poser le délicat problème des « noces de l'expert et du profane » [6], [13].

Tous exemplaires, tous uniques

Les processus de participation sont tous plus ou moins exemplaires, c'est-à-dire uniques en leur genre. A Lausanne, la démarche a été exemplaire par son honnêteté et sa transparence, par le fait que l'intégralité des propositions a été recueillie avec un soin minutieux, puis mise à disposition. On a pu regretter cependant l'orientation prise par la mobilisation, dans la série d'ateliers organisés par le groupe *Ola !*, d'une information portant moins sur les usages et les pratiques que sur les représentations, sur un recueil d'idées et de souhaits, tel qu'il pouvait être valorisé par le recours à des techniques – dites de créativité – supposées en maximiser



Fig. 7 : Lyon Confluence, vue aérienne de la situation actuelle

Fig. 8 : Lyon Confluence, projet Herzog & de Meuron + Desvigne, plan d'aménagement de la deuxième phase du projet urbain

(Documents Herzog & de Meuron / Desvigne Conseil-JP Restoy-perspective aérienne)

l'expression et l'originalité. Cette orientation n'a malheureusement pas débouché sur une quelconque discussion avec les professionnels, le recours implicite aux contraintes du consensus aggravant l'impression d'absence d'un vrai débat entre participants, experts et profanes. La première phase du processus lausannois en est restée à ce que le chef de projet Jean-Luc Kolb a fort bien résumé lors du dernier atelier : un catalogue d'idées réunissant plus de 1 000 propositions qui, sous forme d'une série d'énoncés déclaratifs, constatifs, incitatifs, normatifs, voire éventuellement performatifs, locutoires, illocutoires ou perlocutoires, pourraient amuser les linguistes. Très faible fréquentation du public – qui s'explique entre autres par le boycott des habitants du principal quartier intéressé et l'attente des résultats de l'initiative communale –, absence de véritable discussion – chacun se contentant d'énumérer ou de rebondir sur un certain nombre d'idées en s'interdisant pratiquement toute critique, sans se positionner sur de véritables alternatives –, caractère relativement convenu et connu enfin des propos tenus : certains édiles en sont venus à douter de la pertinence de continuer la démarche participative.

Un catalogue d'idées

De fait, toutes ces idées ont été regroupées en 13 composantes de durabilité sans être analysées pour autant. On aurait pu distinguer par exemple entre ce qui relève des formes spatiales, du morphologique, et ce qui relève des structures économiques ou des pratiques sociales, du structurel matériel ou relationnel, voire du socio-affectif. Ces distinctions ne sont pas faites, mais chacun s'est plu à reconnaître qu'on a vécu un processus d'apprentissage collectif et pris conscience d'un certain nombre de difficultés. Bref, nous avons tous mûri : les énoncés du dernier atelier étaient inimaginables au premier.

En fin de compte, les 1000 idées issues de la démarche *Ola !* sont parfois applicables au stade des projets d'urbanisme ou d'architecture, parfois plus tard lorsqu'elles imaginent conditionner les comportements des habitants, le vivre ensemble et les relations sociales. Certaines s'adressent plutôt aux urbanistes car elles concernent directement la manière de concevoir les quartiers, les configurations spatiales, les objets urbains. Toutes ont été regroupées et redistribuées en fonction d'un certain nombre d'objectifs en matière de développement écologiquement et socialement durable, conformes aux intentions de départ : préserver et valoriser l'héritage et conserver les ressources, assurer la qualité de l'environnement local, éviter les déplacements contraints et améliorer les infrastructures pour les modes de



7



8

déplacements à faibles impacts, assurer la diversité, améliorer l'intégration, renforcer le lien social. Toutes ont été mises à la disposition des professionnels qui participeront aux concours d'urbanisme. Certes, dans le processus ICN – information, consultation/concertation, négociation – annoncé dans le préavis, le dernier terme n'a pas encore été mis en vigueur. Il le sera dans un second temps.

Suite du processus

L'appel à la population se poursuivra donc dans une deuxième phase. Les participants aux ateliers et à la première consultation – leurs représentants « auto-déterminés » du moins – sont appelés à collaborer à l'appréciation de la conformité des projets issus des concours d'urbanisme au cahier des charges. Les procédures varieront en fonction du type d'objets à construire, son contexte urbanistique, économique et social. Cette appréciation sera dûment explicitée au moment du choix des résultats des concours et fera partie des propositions soumises *in fine* par le jury au Conseil communal. La mise en concurrence d'idées à ce niveau devrait donc malgré tout enrichir ou nuancer les différentes solutions, et aboutir à un véritable choix, validé en dernière instance par le Conseil communal, et donc en retour à la démocratie représentative. En parallèle, certaines installations devront faire l'objet d'une procédure d'impact selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au stade de la planification et de la réalisation. Le Conseil Communal devra prendre de nombreuses décisions concernant l'affectation des sols (PPA) et l'octroi des droits de superficie (DDP).

La ville de Lausanne ne sera pas le maître de l'ouvrage de toutes les constructions, mais veillera néanmoins à n'accorder des droits de superficie qu'aux groupes d'entreprises, coopératives et autres actifs sur le marché qui seront prêts à mettre en place des procédures de concours garantissant la prise en compte des qualités urbanistique, architecturale et durable telles qu'elles ont pu être précisées dans le recueil d'idées.

Prenant acte des premiers résultats, soucieuse d'intégrer les habitants des quartiers concernés dans les différents projets, la Municipalité de Lausanne invite néanmoins tout le monde à la rejoindre dans les prochaines étapes des démarches participatives, associées cette fois à l'examen des résultats. Le processus est encore partiellement à l'étude.

Jean-Bernard Racine
Géographe, prof. honoraire UNIL
Av. du Grey 16
CH – 1004 Lausanne

Bibliographie

- [1] BLONDIAUX L. (2007), « La démocratie participative, envers et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements* n° 50, La Découverte, Paris, Seuil, pp. 18-129
- [2] CALLON M. (1997), « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in, BONNET M. (éd.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Vol.1, Les acteurs du projet architectural et urbain, Plan Construction et Architecture, Paris pp.169-174
- [3] CALLON M., LASCOUNE P. ET BARTHES Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil
- [4] CHRISTIN J. ET DONZEL O. (2006), « Un laboratoire pour de nouvelles réalités territoriales », *TRACÉS*, 13/14, pp. 6-12
- [5] DELLA CASA F., RIVIER J.-L., SAHY B., VESSAZ D. ET DECOSTERD J.-G. (2006), « Manifeste contre la fracture nord/sud à Lausanne », *TRACÉS*, 24, pp. 13-18
- [6] GAUDIN J.-P. (2007), *La démocratie participative*, Armand Colin, Paris
- [7] GIDDENS A. (1987), *La constitution de la société*, PUF, Paris
- [8] JACCARD L. ET KOLB J.-L. (2007), « Une vision à concrétiser. Une métamorphose en cours », *TRACÉS*, 04, pp.19-22
- [9] FELLI R. (2005), « Développement durable et participation: la démocratie introuvable », *Belgeo*, Revue belge de géographie, 4, pp. 425-619
- [10] FELLI R. (2006), « Développement durable et démocratie: la participation comme problème », *Urbia, Les Cahiers du développement urbain durable*, 3, IGUL, Lausanne, pp. 1-28
- [11] RACINE J.-B. (2007), « Les villes en quête d'urbanité: logiques économiques et géographiques. Quelle ville voulons-nous ? » *Revue économique et sociale*, vol.65, SEES, Lausanne, pp.1-23
- [12] RACINE J.-B. (2008), « Projet urbain et démarche participative : contribution géographique à la possibilité de choisir sa ville aujourd'hui, quelques leçons de l'expérience lausannoise », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 50, BSGLG, Liège, pp. 5-15
- [13] RACINE J.-B. (2009), « Shaping urban form: thoughts on the role, process and limits of urban, participatory democracy – Introduction to the special issue », *Geographica Helvetica*, no. 4, ASG, Berne, pp.2-5
- [14] RACINE J.-B. (2009), *Città e democrazia partecipata: le nozze tra esperto e profano. Riflessioni sul possibile coinvolgimento del sapere geografico*, Le frontiere della geografia, Testi, dialoghi e racconti per Giuseppe Dematteis, 9, UTET Università, pp.129-143
- [15] SÖDERSTRÖM O., COGATO-LANZA E., LAWRENCE R.-J. ET BARBEY G. (sous la dir.) (2000), *L'usage du projet*, Payot, Lausanne
- [16] SÖDERSTRÖM O. (2007), « A Genève ou Lausanne on consulte, ou on négocie, à Zurich on co-construit », *Le Temps*, Genève, 5 juin 2007
- [17] TOUSSAINT J.-Y. ET VAREILLES S. (2006), « La durabilité à l'épreuve des pratiques d'aménagement urbain. Le cas de la concertation dans l'espace public de l'agglomération lyonnaise », *Urbia, Les Cahiers du développement urbain durable*, 3, IGUL, Lausanne, pp. 61-75
- [18] TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMANN M. (1998), *Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville*, Mardaga, Sprimont
- [19] TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMANN M. (2001), « L'espace public comme pratique d'aménagement », in TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMANN M., *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, PPU, Lausanne, pp. 5-15.
- [20] TOUSSAINT J.-Y. ET VAREILLES S. (2009) « A qui profite la concertation ? Notes sur la concertation tirées de l'expérience lyonnaise », *Geographica Helvetica*, no.4, pp. 235-243
- [21] VAREILLES S. (2006), *Les dispositifs de concertation. Le cas de l'aménagement des espaces publics du Grand Lyon*, Thèse de doctorat, INSA Lyon